



CONTEXTE DES LEGISLATIVES BENINOISE DU 28 AVRIL 2019

Après les dernières élections présidentielles au Bénin, le Président Patrice Talon entreprend très vite des réformes économiquement libérales et s'engage à lutter contre la corruption qui affecte le pays. Celles-ci provoquent des manifestations et des mouvements de grèves dans le pays. Sa réforme visant à instituer un mandat unique est vite bloquée par le parlement, qui refuse de créer le précédent d'un président en exercice faisant modifier les termes constitutionnels de son mandat.

La date des élections est fixée par décret au 28 avril 2019, au cours du conseil des ministres du 9 janvier 2019 ; le mandat des députés sortants prenant fin en mars. Le 16 janvier, la commission électorale nationale autonome (CENA) reçoit la liste électorale permanente informatisée, augurant d'une tenue du scrutin à la date prévue⁵.

En vue des législatives, le Président de la République Patrice Talon regroupe deux ensembles autour de lui le Bloc républicain et le Bloc progressiste.

L'opposition, dirigées par les anciens présidents Boni Yayi et Nicéphore Soglo ainsi que de Sébastien Ajavon, arrivé troisième à la présidentielle de 2016 réussira à s'unir en une liste unique le 16 janvier 2019 pour ce donner comme nom, la Coalition pour la défense de la démocratie (CDD).

Sept formations sont pré-sélectionnées fin février : l'Union progressiste (UP), le Bloc républicain (BR), le Parti du renouveau démocratique (PRD), le Mouvement des élites engagées pour l'émancipation du Bénin (Moele-Bénin), la Force cauri pour le développement du Bénin (FCDB), l'Union sociale libérale (USL) et l'Union démocratique pour un Bénin nouveau (UDBN). Les deux premières étant directement cooptées par le président et les deux suivantes appartenant à la mouvance présidentielle, seule les trois dernières font alors partie de l'opposition.

Le 5 mars, la Commission électorale nationale autonome (CENA) annonce ne



valider que deux listes présentées par des partis soutenant le Chef de l'Etat Béninois, soit l'Union progressiste et le Bloc républicain. Toutes les autres listes sont rejetées. Par conséquent, aucun parti d'opposition ne pourra participer aux législatives. Au cours des semaines qui s'ensuivent, le gouvernement, l'opposition et des représentants de la société civile multiplient les rencontres pour tenter de trouver une solution constitutionnelle à la crise politique. Un prolongement du mandat des députés sortants le temps de procéder à un nouvel enregistrement selon des règles modifiées pour être plus inclusives est notamment évoqué.

Début avril, le chef de l'État réunit une dernière fois les présidents des institutions de la République avant de faire un compte rendu en conseil des ministres dans lequel il fait le constat de l'échec des recherches d'une solution au manque d'inclusivité des élections. Le conseil appelle « au respect scrupuleux des textes en vigueur ». Le trois avril, au terme du conseil des ministres, le porte-parole du Gouvernement, Oswald Homéky annonce que « le Conseil a décidé que le gouvernement prendra toutes les dispositions nécessaires à la bonne tenue du scrutin législatif du 28 avril 2019 ». L'opposition appelle au boycott du scrutin.

Les deux listes validées : l'Union progressiste et le Bloc républicain





LA PARTICIPATION DU PARLEMENT AFRICAIN

Répondant à l'invitation des autorités de la République du Bénin, le Comité Exécutif du Parlement Africain a dépêché 08 observateurs qui ont constitué la mission internationale d'observation de l'élection législative du 28 avril 2019.

La Mission Internationale d'Observation Electorale est dirigée par Mr DRO Kessé Jean Claude, Président du Parlement Africain (chef de mission), Mme NAJET Zammouri, Représentante de la Tunisie, Adjointe au Chef de la Mission, (chargé du déploiement) et Mlle Ange Fernande Christelle DAGO, Représentante du Parlement Africain en Côte d'Ivoire (rapporteuse).

La mission d'observation du Parlement Africain est arrivée au Bénin à partir le 24 avril 2019, avec pour mandat, d'observer le processus électoral qui a abouti à l'élection législative du 28 avril.

Ladite observation a porté sur la période de la campagne électorale puis, la régularité, la transparence, l'équité et le bon déroulement du scrutin conformément aux dispositions du Parlement Africain sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique, ainsi que la Constitution et les lois du Bénin.

L'envoi de cette mission participe de la volonté affirmée du Comité Exécutif du Parlement Africain d'appuyer le processus démocratique au Bénin. Le Bénin est un des premiers pays de l'Afrique subsaharienne à s'être engagé au début des années 1990 dans un processus de démocratisation

Au cours de ses activités, la Mission, conformément à son mandat, a rencontré les différents acteurs du processus électoral notamment: des candidats, quelques ambassadeurs africains en poste au Bénin, et des organisations de la société civile Béninoise. Ces différentes consultations ont permis à la Mission



de s'assurer des mesures qui ont été mises en place pour garantir les conditions optimales de la tenue effective d'une élection crédible. Elles ont également permis à la mission de mieux comprendre la réalité politique actuelle au Bénin et en Afrique de l'Ouest.





Temps de campagne chez les progressistes



En particulier, la Mission a positivement pris note:

- Des mesures engagées par le gouvernement pour garantir un scrutin transparent;
- Du cadre de concertation et des mécanismes mis en place entre les différentes parties prenantes notamment le Ministère de l'intérieur, la CENA, les parties politiques et les organisations de la société civile, même



si celui-ci n'a pu aboutir à une élection inclusive;

- Des mesures prises pour assurer le déploiement diligent de la logistique électorale dans les différents lieux de vote;
- Des mesures prises pour renforcer la sécurisation du processus électoral sur toute l'étendue du territoire national;
- Des dispositions prises pour assurer la gestion équilibrée de l'information et le traitement des activités des candidats conformément à la législation en vigueur.

Toutefois, La Mission regrette, la coupure du réseau internet à la veille du scrutin,

La mission a aussi noté des incidents le samedi 27 avril en fin de journée ou quelques manifestants en colère ont essayé de fermer la voie publique notamment à Calavi et à Savè. A Tourou, dans le Nord du Pays, des bulletins de vote ont été déchirés dans des bureaux de vote par quelques manifestants en colère.

La mission déplore la destruction d'un véhicule de la police nationale ainsi que des actes de vandalisme perpétrés au domicile d'un élu local à Tchaourou ou il y a eu des échauffées.



Après une évaluation préliminaire des informations recueillies par les équipes d'observateurs déployées notamment dans la région de Cotonou et de Bohicon, la Mission du Parlement Africain a constaté, au cours du



déroulement du scrutin du dimanche 28 avril 2019:

- l'ouverture des bureaux de vote quasiment dans les horaires prévus ;
- La bonne organisation du scrutin ;
- La bonne maîtrise des procédures du vote par les membres des bureaux de vote ;
- La présence des délégués des candidats ;
- La présence effective des représentants de la CENA ;
- La disponibilité en quantité suffisante du matériel et documents électoraux;
- l'implantation visible des bureaux de vote ;
- le comportement discipliné des électeurs ;
- le manque d'affluence des électeurs devant les bureaux de vote ;
- le respect des procédures et du secret du vote ;
- le déroulement correct des opérations de dépouillement.



En dépit de ces faits encourageants, la Mission a relevé :

Que des électeurs bien qu'en possession de leur cartes, non pu voter car n'ayant pas leur noms sur la liste d'électeurs. Néanmoins, de telles situations isolées ont été sans conséquence sur l'intégrité des opérations de vote là où elles ont été observées.

A Bohicon, la mission a regretté les actions de Monsieur Nicéphore Soglo, ancien président de la république du Bénin, le jour même du scrutin, invitant les populations à ne pas se déplacer vers les différents lieux de vote.

De ces observations préliminaires, la mission d'observation du Parlement Africain a constaté que le scrutin du 28 avril 2019 s'est déroulé dans le calme dans la majorité des bureaux de vote, la sérénité, l'équité, et la transparence.



Elle déclare donc le scrutin du 28 avril libre et démocratique.

La Mission d'Observation Electorale du Parlement Africain félicite les autorités en charge des élections, notamment la CENA ainsi que l'ensemble du Peuple Béninois pour sa maturité et son engagement en faveur de la démocratie.

En attendant la proclamation des résultats officiels du scrutin du dimanche 28 avril, la Mission invite tous les leaders politiques, à appeler leurs militants et sympathisants à patiemment au calme.

La mission exhorte les parties prenantes du processus électoral Béninois, en particulier la population Béninoise, à toujours garder le même état d'esprit de paix et de tolérance pour les prochaines consultations électorales.

Elle réaffirme la disponibilité du Parlement Africain à accompagner le peuple Béninois dans son aspiration légitime à la démocratie et au progrès.

La mission d'observation du Parlement Africain exprime ses vifs remerciements aux autorités, et au peuple Béninois pour l'hospitalité dont elle bénéficie et la disponibilité qui lui a toujours été manifestée.

Fait à Cotonou le 25 avril 2019

**La Mission d'observation du
Parlement Africain**

CONTACT AU BENIN

Mail benin@parlement.org
www.parlement.org